



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Arrêté ARSB/DSP/DSE/
N° 2014-172

LE PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE
PRÉFET DE LA COTE-D'OR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Collectivité maître d'ouvrage : Syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE
Captages : Source de la Corre (05261X0022)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT :

- révision des déclarations d'utilité publique de dérivation des eaux souterraines et d'instauration des périmètres de protection autour du captage « Source de la Corre » exploité par le Syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE ;
- autorisation d'utiliser les eaux des captages pour produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- autorisation de traitement de l'eau avant sa mise en distribution ;
- modification de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 1962 portant déclaration d'utilité publique les travaux communaux d'alimentation en eau potable au bénéfice du Syndicat Intercommunal des Eaux de THOREY-SUR-OUCHÉ ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1321-1 et suivants et R.1321-1 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L.215-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de Justice Administrative ;

VU le Code de l'Expropriation ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.126-1, R.126-1 et R.126-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles R.1321-6, 1321-7, 1321-14, 1321-42 et 1321-60 du Code de la Santé Publique ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 1962 portant déclaration d'utilité publique les travaux communaux d'alimentation en eau potable au bénéfice du Syndicat Intercommunal des Eaux de THOREY-SUR-OUCHÉ ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 mai 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable aux déclarations d'utilité publique ;

VU la délibération du Syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE en date du 29 août 2013 demandant :

- la révision de la déclaration d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines ;
- la révision de la déclaration d'utilité publique la délimitation et la création des périmètres de protection des captages ;
- de l'autoriser à délivrer au public de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- et par laquelle elle s'engage à indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

VU le rapport de M. BENOIT-GONIN, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection en date du 21 avril 2012 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 10 juillet 2014 ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du 18 décembre 2014 ;

VU l'avis du demandeur sur le projet d'arrêté préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les besoins en eau destinée à la consommation humaine du Syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine sur la commune de THOREY-SUR-OUCHÉ ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions sur les terrains situés dans les périmètres de protection sont nécessaires pour assurer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE

CHAPITRE I AUTORISATION SANITAIRE DE DISTRIBUER DE L'EAU

ARTICLE I - AUTORISATION

En vue de la consommation humaine, le Syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE, désignée ci-après par « le bénéficiaire », est autorisé à utiliser les eaux souterraines recueillies dans le captage « Source de la Corre » (05261X0022), situé sur la parcelle cadastrée section B n°130 sur la commune de THOREY-SUR-OUCHÉ.

Le changement de bénéficiaire fait l'objet d'une déclaration au préfet, qui modifie l'arrêté d'autorisation existant.

ARTICLE II - TRAITEMENT

Avant distribution, les eaux sont désinfectées à l'aide d'un produit et d'un procédé de traitement agréés par le ministre chargé de la santé.

Le procédé de désinfection est sécurisé de manière à garantir en permanence une qualité d'eau conforme aux normes en vigueur.

Le bénéficiaire s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. A cet effet, il dispose de matériel de terrain permettant la mesure de résiduel de désinfectant. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un registre d'exploitation mis à disposition des agents des services de l'Etat.

En cas de mise en place de tout nouveau traitement, le bénéficiaire en informe le préfet et dépose un dossier en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale.

Dans le cas d'une modification significative de la qualité de l'eau brute mettant en cause l'efficacité du traitement, la présente autorisation sera à reconsidérer.

ARTICLE III - QUALITÉ DES EAUX

Les eaux distribuées répondent aux conditions exigées par le code de la santé publique. Le bénéficiaire est tenu notamment de :

- surveiller la qualité de l'eau distribuée, ainsi qu'au point de pompage ;
- se soumettre au contrôle sanitaire. Les frais d'analyses et de prélèvement sont à sa charge selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ;
- informer le public des résultats des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire ;
- prendre toutes mesures correctives nécessaires en vue d'assurer la qualité de l'eau et en informer les consommateurs en cas de risque sanitaire ;
- employer des produits et procédés de traitement de l'eau, de nettoyage et de désinfection des installations qui ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité de l'eau distribuée ;
- respecter les règles de conception et d'hygiène applicables aux installations de production et de distribution ;
- se soumettre aux règles de restriction ou d'interruption, en cas de risque sanitaire, et assurer l'information et les conseils aux consommateurs dans des délais proportionnés au risque sanitaire.

En cas de difficulté particulière ou de dépassement des exigences de qualité, le bénéficiaire prévient le Préfet dès qu'il en a connaissance et fait une enquête pour en déterminer l'origine. Des analyses complémentaires peuvent alors être prescrites à ses frais.

Si la situation persiste, la suspension de l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine peut être envisagée, ou sa révision en imposant des traitements complémentaires.

ARTICLE IV - DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'établissement des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage d'eau destinée à la consommation humaine du Syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE : « Source de la Corre ».

La création de tout nouveau captage d'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique et de nouvelles déclarations d'utilité publique.

ARTICLE V - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

En application de l'article L.1321-2 du code de la santé publique, trois périmètres de protection sont instaurés autour du captage.

Les périmètres de protection immédiate et rapprochée recouvrent les parcellaires dont les références cadastrales sont précisées à l'annexe 1 (état parcellaire) du présent arrêté.

ARTICLE VI - SERVITUDES ET MESURES DE PROTECTION

Il est rappelé qu'au titre de la réglementation générale, certaines activités pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau sont soumises à autorisation ou à déclaration administrative.

Les études fournies à l'appui des dossiers prennent en compte la vulnérabilité des sites de captage. L'autorisation ne peut être délivrée que si la protection de la ressource est garantie.

Cette réglementation générale s'applique au sein du périmètre de protection rapprochée dès lors que le présent arrêté ne prévoit pas de mesures plus restrictives (interdiction ou dispositions spécifiques).

ARTICLE VI A - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

Il est figuré à l'annexe 2a (plan parcellaire), sous la forme d'un rectangle de 25 mètres le long de la route et 15 mètres dans l'axe de la pente, soit une surface de 375 m², situé sur la parcelle section B n° 130 de la commune de THOREY-SUR-OUCHÉ.

Le bénéficiaire est autorisé à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation dans un délai de 5 ans les terrains dans le périmètre de protection immédiate. Il peut également établir une convention de gestion avec la commune de THOREY-SUR-OUCHÉ, actuellement propriétaire de la parcelle.

Le périmètre de protection immédiate et le captage sont rendus accessibles en toute période, notamment en cas de nécessité d'intervention d'engins.

Tous les travaux, installations, activités, dépôts, aménagement ou occupation des sols y sont interdits à l'exception de ceux nécessaires à l'entretien des installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Il est clos sur la totalité de sa périphérie par un grillage régulièrement entretenu, l'accès se fera par un portail fermé à clé.

Le périmètre est régulièrement entretenu, à l'exclusion de tout apport de fertilisants ou produits phytosanitaires. Les arbres sont coupés mais non dessouchés. L'herbe et les broussailles sont fauchées régulièrement, et les produits de fauche évacués de la parcelle.

Aucun ouvrage de captage supplémentaire ne peut être réalisé, sauf autorisation préfectorale préalable.

ARTICLE VI B - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE

Il est constitué des parcelles mentionnées à l'annexe 1 (état parcellaire), et figuré aux annexes 2a et 2b (plans parcellaires) du présent arrêté, situées sur le territoire des communes de AUBAINE et THOREY-SUR-OUCHE.

A l'intérieur de ce périmètre, outre les réglementations générales, au titre de la réglementation spécifique liée à la protection de la ressource en eau, sont interdits et réglementés toutes activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine et en particulier :

Interdictions

- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle, à l'exception des ouvrages nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, soumis à la réglementation définie ci-après ;
- la création et l'exploitation de site d'extraction de matériaux au sens de la nomenclature ICPE (rubrique 2510) ;
- l'ouverture de fouilles ou de galeries susceptibles de modifier le mode de circulation des eaux et leur sensibilité à la pollution ;
- la création et l'extension de plans d'eau, de mares ou d'étangs ;
- l'installation de dépôts de déchets de toute nature et de toute origine, de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux par ruissellement ou infiltration (notamment : hydrocarbures liquides, produits chimiques, matières organiques et eaux usées de toute nature) ;
- l'installation de canalisations, de réservoirs, ou dépôts de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'eau (notamment : hydrocarbures liquides, produits chimiques, matières organiques et eaux usées de toute nature) ;
- la création de stockages temporaires ou permanents de matières fermentescibles et de produits fertilisants en dehors d'aires étanches ;
- la pratique et la création de campings, ainsi que le stationnement de caravanes ;
- la création de cimetières, l'inhumation sur fonds privés ou l'enfouissement de cadavres d'animaux ;
- l'épandage d'eaux usées de toute nature, de matières de vidange, de boues de stations d'épuration et d'effluents industriels, d'effluents liquides d'origine animale tels que purin et lisier ;
- le défrichement ;
- le retournement des prairies pour l'implantation de cultures ;
- la création de voies de circulation et d'aires de stationnement à l'exception de celles destinées à desservir les installations de captage et de celles destinées à rétablir les liaisons existantes ou visant à réduire des risque vis-à-vis du captage et des pistes nécessaires à l'entretien des forêts et à la sylviculture, soumises à la réglementation ci-après ;
- toutes nouvelles constructions, superficielles ou souterraines, autres que celles :

- nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- liées à l'extension de la zone d'habitation dans l'agglomération immédiate de BÉCOUP ;
- liées à des extensions et des rénovations des constructions existantes ;
- soumises à la réglementation ci-après ;
 - l'implantation de toute installation agricole ;
 - l'infiltration d'effluents domestiques, à l'exception de la mise en place d'assainissement non collectif visant à réduire le risque vis-à-vis du captage ;
 - le ravitaillement en carburant ou tout autre produit, et le stationnement des engins de chantiers, agricoles ou sylvicoles ;
 - les brûlages de toute sorte ;
 - le remblaiement des excavations par des produits autres que des matériaux naturels inertes ;
 - le décapage des couches superficielles des terrains, les affouillements et l'ouverture d'excavations de plus de 1 mètre de profondeur, à l'exception
- de ceux nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- de ceux nécessaires à l'entretien ou au renouvellement des autres réseaux existant, soumis à la réglementation ci-après.
 - toute activité ou tout fait susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement à la qualité des eaux.

Réglementations

- l'ouverture d'excavations de plus de 1 mètre de profondeur se fait pendant la période la plus courte possible et par temps sec. Le remblaiement est réalisé uniquement avec des matériaux chimiquement neutres, non nocifs et non toxiques, imputrescibles. Les terrains de surface sont reconstitués par 1 mètre de matériaux de faible perméabilité (argile ou limon).
- la création de voies de circulation et d'aires de stationnement destinées à desservir les installations de captage, celles destinées à rétablir les liaisons existantes ou visant à réduire des risque vis-à-vis du captage et de pistes d'exploitation forestière :
- intègre des mesures de réduction du risque de pollution accidentelle ou chronique ;
- est réalisée avec des matériaux non nocifs, chimiquement neutres et imputrescibles ;
 - les bâtiments existants, les extensions autour des bâtiments et des sièges d'exploitation agricoles existants ne doivent pas induire de rejet, ni d'infiltration d'eaux souillées. Les aménagements nécessaires au respect de cette prescription seront réalisés :
- mise aux normes des bâtiments (suppression des écoulements) ;
- création de stockage pour les déjections (fumières, fosses) ;
- aménagement des stockages d'engrais et de produits phytosanitaires ;
- aire bétonnée pour les silos, recueil des jus ;
- amélioration et sécurisation (rétention), si nécessaire, des stockages d'hydrocarbures ;
 - les installations d'assainissements non collectifs et collectifs existants sont mis aux normes ;
 - les stockages existants de produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux par ruissellement ou infiltration sont mis sur rétention totale étanche ;

- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle est soumise à l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, sur base d'une étude hydrogéologique. Leur création ne doit pas entraîner de modification dans le débit ou dans la qualité des eaux dont le prélèvement et l'usage sont autorisés ;
- l'exploitation forestière respecte les dispositions suivantes :
 - les propriétaires des parcelles informent les entreprises d'exploitation forestière, avant leur intervention, de l'existence du périmètre de protection et des dispositions à respecter lors des travaux ;
 - les travaux forestiers sont déclarés au bénéficiaire et sont réalisés par temps sec. Ils ne doivent pas perturber les conditions naturelles d'écoulement des eaux.
 - à l'issue de la coupe, les creux et les ornières créés par la circulation des engins forestiers sont comblés et nivelés pour éviter toute stagnation des eaux ;
 - le stockage des coupes ne doit pas excéder 6 mois ;
 - le traitement destiné à l'entretien de la forêt en cas de maladie (fongicides, ...) est autorisé sous réserve du respect de la réglementation relative à l'utilisation de ces produits. Les conditions de traitement (produit utilisé, quantité, période d'application, ...) et les motivations de ces traitements sont consignées par l'utilisateur dans un cahier d'enregistrement qui est tenu à disposition de toute autorité compétente.
- les propriétaires des parcelles informent leurs locataires de l'existence des périmètres de protection et des dispositions à respecter.
- la commune concernée et le Syndicat des Eaux de THOREY-SUR-OUCHÉ sont informés, sans délai, de tout incident constaté (déversement de cuves, épandage accidentel...), afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

ARTICLE VI C - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE

Il est défini à l'annexe 3 (plan de situation) du présent arrêté, situé sur le territoire des communes de AUBAINE, BESSEY-EN-CHAUME, BLIGNY-SUR-OUCHÉ et THOREY-SUR-OUCHÉ.

Aucune dérogation à la réglementation générale en vigueur n'est autorisée.

La commune concernée et le syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE sont informés, sans délai, de tout incident constaté (déversement de cuves, épandage accidentel...), afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Tout nouveau projet est soumis à l'avis de l'autorité sanitaire sur base d'une étude d'impact hydrogéologique, notamment le défrichement, le retournement des prairies permanentes en vue d'une mise en culture. Si l'étude hydrogéologique prévoit un traçage, le captage est équipé de dispositifs permettant le calcul du taux de restitution du colorant dans le but de caractériser le lien hydrogéologique entre le projet et le captage.

L'ouverture ou l'extension de carrière ainsi que la création de fouilles susceptibles de modifier le mode d'infiltration et de circulation des eaux souterraines sont d'une durée la plus courte possible et le comblement n'est fait que par des matériaux inertes recouverts par des matériaux marneux ou argileux ;

Les canalisations de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'eau (comme les hydrocarbures liquides ou gazeux, les produits chimiques ou les eaux usées de toute nature) sont étanches. Les canalisations sous pression sont vérifiées tous les ans. Les autres sont vérifiées tous les 5 ans. La pression d'épreuve est égale à la pression maximale en service, majorée de 50 % lorsqu'elle est inférieure à 10 bars ou majorée de 5 bars lorsqu'elle est supérieure ou égale à 10 bars.

Les dépôts de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'eau (comme les hydrocarbures liquides ou gazeux, les produits chimiques ou les eaux usées de toute nature) sont stockés dans des cuves à double paroi équipées de détecteurs de fuites pour les cuves enterrées ou sur bac de rétention étanche capable de stocker la totalité de la contenance des cuves aériennes.

Le stockage de matières fermentescibles, engrais et produits phytosanitaires ou de sel de déverglaçage est autorisé uniquement sur aire étanche :

- couverte avec collecte des jus pour les matières fermentescibles et le fumier ;
- avec bac de rétention étanche dont la contenance est au moins égale au volume stocké pour les engrais liquides, isolé des eaux pluviales afin d'éviter les débordements.

Les eaux de voiries (y compris les parkings) issues de l'autoroute A6 transitent en totalité par des bacs antipollution et des bacs écrêteurs. Les bassins d'évaporation sont privilégiés ;

Dans ce périmètre, tout accident de la circulation, tout déversement accidentel, en particulier sur l'autoroute A6, est signalé aux autorités sanitaires.

Le bénéficiaire établit avec la société Autoroute Paris-Rhin-Rhône, un plan d'intervention en cas de dysfonctionnement des installations présentes sur le site de l'aire de service du Creux Moreau et des bassins de rétention situés dans le périmètre de protection éloignée. Ce plan fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Les propriétaires des parcelles informent leurs locataires de l'existence des périmètres de protection et des dispositions à respecter, ainsi que les entreprises amenées à y intervenir.

ARTICLE VI D - PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES PERMETTANT D'AMÉLIORER LA PROTECTION DE L'OUVRAGE

Pour améliorer la protection du captage contre les intrusions et contre les risques de pollution, les travaux suivants sont réalisés :

- remplacement du tampon de fermeture du captage ;
- surélévation de la dalle et du tampon de fermeture de 30 centimètres ;
- nettoyage du captage (racines) ;
- mise en place d'un seuil sur la conduite de départ pour retenir les fines.

ARTICLE VI E - DISPOSITIONS COMMUNES DANS LES PÉRIMÈTRES

Postérieurement à la date de publication du présent arrêté, tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, d'une installation, d'une activité, d'un ouvrage ou d'une occupation du sol réglementés qui voudrait y apporter une modification, doit faire connaître son intention au préfet en précisant les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ainsi que les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Il fournit tous les renseignements susceptibles de lui être demandés, en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique à ses frais.

ARTICLE VI F - RECENSEMENT DE L'EXISTANT

Dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée, le bénéficiaire recense à la date du présent arrêté :

- les installations, activités, dépôts soumis à déclaration ou autorisation administrative existants ;
- l'occupation des sols.

La liste qui en est faite est transmise au préfet dans un délai maximal de six mois suivant la date du présent arrêté.

ARTICLE VII - MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ

Pour les activités, dépôts et installations existants à la date de publication du présent arrêté, sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article V, il doit être satisfait aux obligations résultant de l'institution des dits périmètres :

- à compter de la notification du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection immédiate ;
- dans un délai de deux ans maximum à compter de la notification du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection rapprochée ;
- dans un délai de cinq ans maximum à compter de la publication du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection éloignée.

ARTICLE VIII - VÉRIFICATIONS CONSÉCUTIVES AUX FORTES PRÉCIPITATIONS

En complément d'un entretien et d'inspections régulières des installations et des périmètres visés par le présent arrêté, une inspection supplémentaire de ces installations et du périmètre de protection immédiate est réalisée dans un bref délai, après chaque période de fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines (vigilance orange « pluie-inondation »).

Toutes les dispositions jugées utiles à la restauration de la protection de la qualité de l'eau sont prises.

CHAPITRE III – PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'OUVRAGE

ARTICLE IX - CARACTÉRISTIQUES DU POINT DE PRÉLÈVEMENT

Le point de prélèvement d'eaux souterraines déclaré d'utilité publique est repéré, sur la commune de THOREY-SUR-OUCHÉ, par :

- son indice minier national : 05261X0022
- ses coordonnées cadastrales : section B, parcelle n° 130.

L'ouvrage est constitué d'une source captant les eaux de la nappe contenue dans les calcaires fissurés du Bathonien.

ARTICLE X - RÉGULARISATION DU PRÉLÈVEMENT

Le prélèvement d'eau au captage « Source de la Corre » fait l'objet d'une régularisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement pour tenir compte des nouveaux besoins en eau du bénéficiaire.

Cette régularisation fait l'objet d'une demande déposée auprès du service de police de l'eau de la direction départementale des territoires de la Côte d'Or.

Sans préjuger de l'autorisation de prélèvement qui sera accordée, la délimitation des périmètres de protection est basée sur une demande :

- volume annuel maximum : 65 000 m³ ;
- volume journalier maximum : 210 m³ ;
- volume horaire maximum : 65 m³

ARTICLE XI - EXPLOITATION DES OUVRAGES ET MOYENS D'ÉVALUATION

Le bénéficiaire est tenu d'installer un compteur volumétrique à chaque point de prélèvement, permettant de vérifier en permanence les valeurs de débits.

Les dispositifs de comptage sont régulièrement entretenus aux frais du bénéficiaire.

Toute modification des dispositifs de prélèvement est signalée au préfet.

En cas d'arrêt du prélèvement, le bénéficiaire s'assure que le puits ne peut être contaminé par des eaux superficielles.

ARTICLE XII - DROIT DES TIERS

Conformément à l'engagement pris par le bénéficiaire en date du 29 août 2013, les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou occupants, usiniers, irrigants et autres usagers de l'eau de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE XIII - ACCESSIBILITÉ

Le bénéficiaire, les propriétaires et exploitants sont tenus de laisser accès aux agents habilités à la recherche et à la constatation des infractions, dans les locaux, installations ou lieux où les opérations sont réalisées, à l'exclusion des domiciles ou de la partie des locaux servant de domicile, dans les conditions prévues à l'article L.1324-1 du Code de la Santé Publique.

ARTICLE XIV - DÉCLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

La personne à l'origine de l'incident ou de l'accident et l'exploitant, ou s'il n'existe pas d'exploitant, le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance, de déclarer, dans les meilleurs délais, au préfet ou au maire du lieu d'implantation de l'opération, tout incident ou accident intéressant l'opération et de nature à porter atteinte à la qualité de l'eau, à la ressource en eau, à la santé, à la salubrité publique, à la sécurité civile et à la conciliation des exigences des activités légalement exercées qui font usage de l'eau.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, les personnes mentionnées au premier alinéa prennent ou font prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de l'incident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

ARTICLE XV - INFORMATIONS DES TIERS – PUBLICITÉ

1°) En application de l'article R.1321-13-1 du code de la santé publique, et en vue de l'information des tiers, le présent arrêté sera :

- notifié, par les soins du président du Syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE à chacun des propriétaires des terrains inclus dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée ;
- inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or ;
- affiché en mairies d'AUBAINE, de BESSEY-EN-CHAUME, BLIGNY-SUR-OUCHES et THOREY-SUR-OUCHES, pendant une durée minimale de deux mois. Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

2°) En application de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme, les servitudes du présent arrêté sont annexées dans le plan local d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection du captage, et dont la mise à jour doit être effective dans un délai maximum de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le bénéficiaire transmet à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, une note sur l'accomplissement des formalités concernant :

- la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée ;
- l'affichage en mairies d'AUBAINE, BESSEY-EN-CHAUME, BLIGNY-SUR-OUCHES et THOREY-SUR-OUCHES sur base des procès-verbaux dressés par les soins de chaque maire ;
- la mention dans deux journaux ;
- l'annexion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme ;
- l'inscription des servitudes aux hypothèques, le cas échéant.
-

ARTICLE XVI - SANCTIONS

Est puni des peines prévues au chapitre IV du titre II du livre III du code de la santé publique, le fait pour toute personne responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public, en vue de l'alimentation humaine sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse de réseaux publics ou de réseaux intérieurs, ainsi que toute personne privée responsable d'une distribution privée autorisée en application de l'article L.1321-7 du code de la santé publique, de ne pas se conformer au présent arrêté.

ARTICLE XVII - DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé publique et celui en charge de l'écologie.

Enfin, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon,

22 rue d'Assas BP 61616 21016 DIJON cedex, dans les délais précisés ci-après.

Tout recours est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception.

En application de l'article R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, les prescriptions fixées aux chapitres I et II peuvent être déferées à la juridiction administrative :

- En ce qui concerne la déclaration d'utilité publique, par toute personne ayant intérêt pour agir, dans **un délai de deux mois** à compter de son affichage en mairie.
- En ce qui concerne les servitudes publiques, par les propriétaires concernés dans **un délai de deux mois** à compter de sa notification.

ARTICLE XVIII - MODIFICATION

Les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 1962 susvisé sont abrogés.

ARTICLE XIX - EXÉCUTION

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, le directeur départemental des territoires de la Côte d'Or, la sous-préfète de BEAUNE, le président du Syndicat des Eaux de THOREY-AUBAINE, les maires des communes de AUBAINE, BESSEY-EN-CHAUME, BLIGNY-SUR-OUCHES et THOREY-SUR-OUCHES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée au directeur du service départemental des archives de la Côte d'Or.

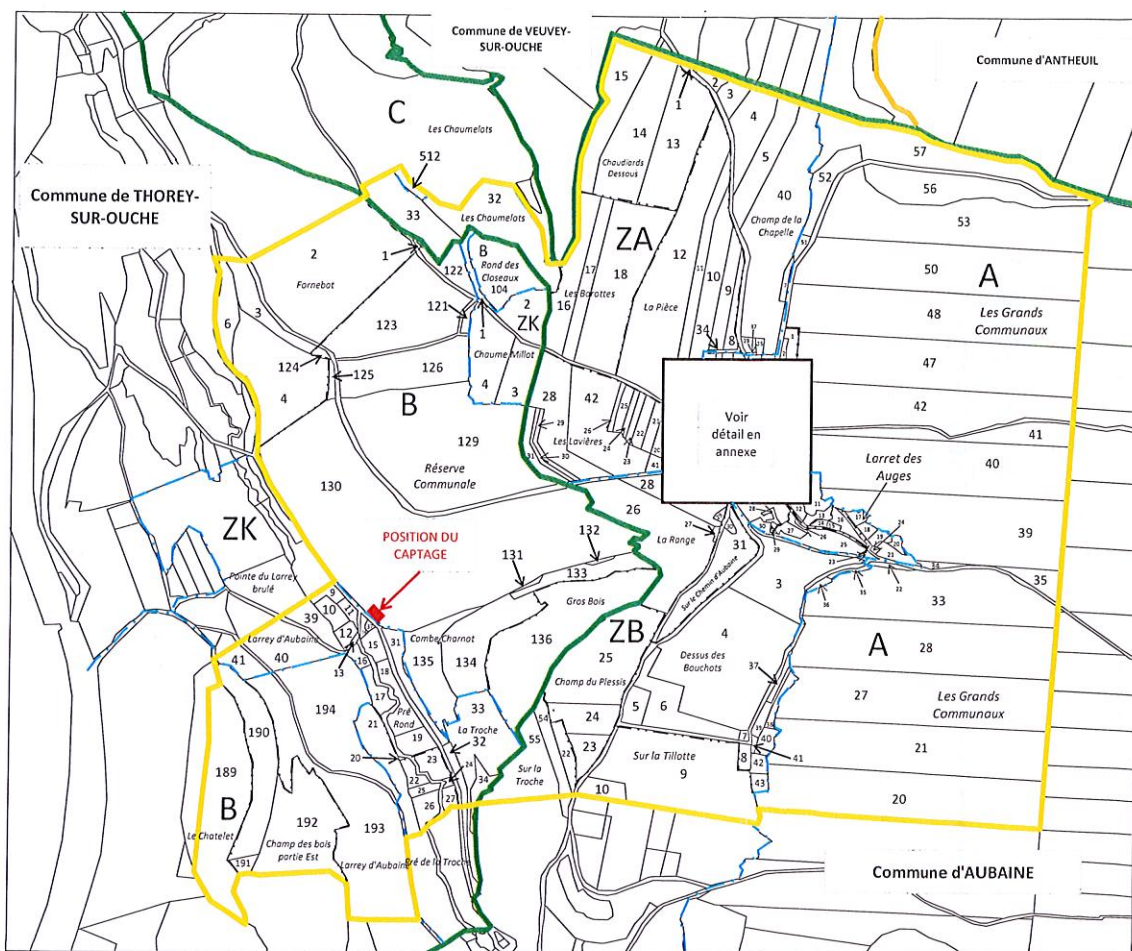
Fait à Dijon, le 13 JAN 2015

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Marie-Hélène VALENTE

Annexe 1 : état parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée
Annexe 2a et 2b : plans parcellaires des périmètres de protection immédiate et rapprochée
Annexe 3 : plan de situation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.



LEGENDE :

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée.
- Limite de commune
- Limite de section
- Limite de lieu-dit

Echelle: 200 mètres

Commune de THOREY-SUR-OUCHÉ, sections B et ZK.
Commune d'AUBAINE, sections A, AB, C, ZA et ZB.

M. LE PRÉFET
A été informé par la Direction
le 13 JANV. 2013
LE PRÉFET
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale
Mme. Hélène VALENTE

Installation des périmètres de protection des captages
En eau potable du SIAEP de THOREY-SUR-OUCHÉ:
Source dite de "LA CORRE".

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
5, rue du 8 mai 1945 21 320 POUILLY-EN-AUXOIS
Juillet 2013



Pour le Préfet de la Région
La Secrétaire Générale
Mme: Huguette VALEN

Annexe au plan général: plan de détail du hameau de BECOUP, commune d'AUBAINE.

La totalité des parcelles figurant sur cette annexe est intégrée
au périmètre de protection rapprochée de la Source de la CORRE.

Commune d'AUBAINE, section AB,

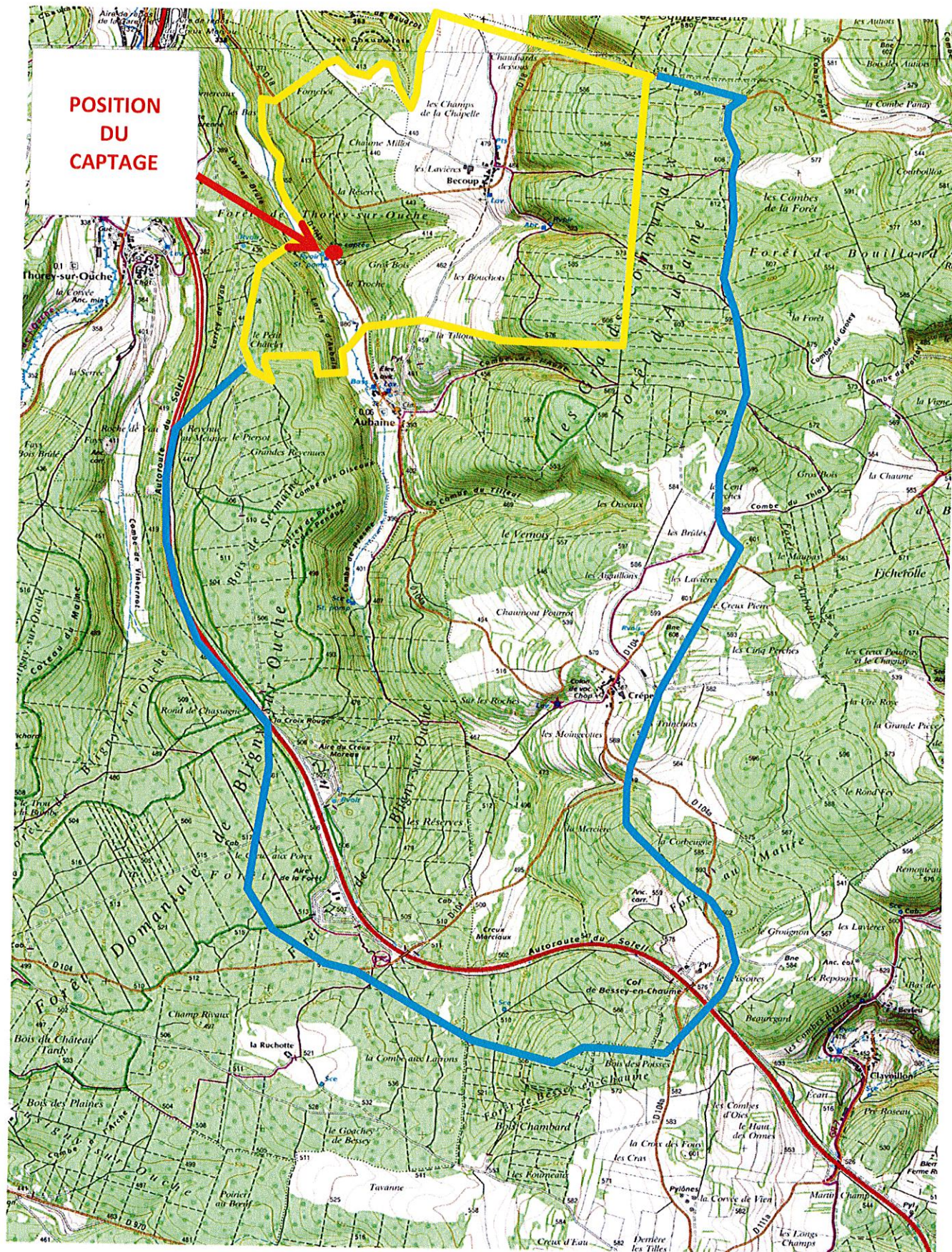
Echelle : 50 mètres =



Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
5, rue du 8 mai 1945 21 320 POUILLY-EN-AUXOIS
Juillet 2013

Etude réalisée par:

**POSITION
DU
CAPTAGE**



**Installation des périmètres de protection des captages
En eau potable du SIAEP de THOREY-SUR-OUCHE:
Source dite de "LA CORRE" .**

Légende:

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée.
- Périmètre de protection éloignée

Echelle:



500 mètres

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
5, rue du 8 mai 1945 21 320 POUILLY-EN-AUXOIS
Juillet 2013

**Conseil
Général** 
www.cotedor.fr

DIRECTION AGRICULTURE ENVIRONNEMENT
SERVICE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
à notre arrêté en date de ce jour
Dijon, le 13 JAN. 2015
LE PRÉFET



Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Digné : Marie-Hélène VALENTE

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR
Service de la Politique de l' Eau
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Pôle Interdirectionnel Infrastructures
et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection immédiate

Parcelles incluses dans le périmètre de protection immédiate						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
THOREY SUR OUCHE	B	130	RESERVE COMMUNALE	31,9800	0,0375		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE

VU POUR ETRE ANNEXE
à notre arrêté en date de ce jour
Dijon, le 13 JAN. 2013
LE PRÉFET
Pour le Préfet et par délégué
La Secrétaire Générale



ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	A	20	LES GRANDS COMMUNAUX	11,4448	11,4448		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	21	LES GRANDS COMMUNAUX	10,9954	10,9954		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	27	LES GRANDS COMMUNAUX	11,3800	11,3800		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	28	LES GRANDS COMMUNAUX	11,9090	11,9090		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	33	LES GRANDS COMMUNAUX	10,0336	10,0336		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	34	LES GRANDS COMMUNAUX	0,2404	0,2404		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	35	LES GRANDS COMMUNAUX	0,8815	0,8815		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	39	LES GRANDS COMMUNAUX	11,4280	11,4280		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	40	LES GRANDS COMMUNAUX	12,0210	12,0210		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	41	LES GRANDS COMMUNAUX	2,8530	2,8530		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	42	LES GRANDS COMMUNAUX	8,7032	8,7032		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	47	LES GRANDS COMMUNAUX	11,6941	11,6941		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	48	LES GRANDS COMMUNAUX	11,7729	11,7729		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	A	50	LES GRANDS COMMUNAUX	11,2676	11,2676		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	51	LES GRANDS COMMUNAUX	0,1603	0,1603		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	52	LES GRANDS COMMUNAUX	1,5227	1,5227		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	53	LES GRANDS COMMUNAUX	10,4020	10,4020		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	A	56	LE LARREY D'ARBAUD	3,9400	3,9400	Marie Anne	DEVEVEY	02/05/1936	ROANNE (42)	GENY Pierre	11, rue Charbonnel	75013	PARIS
AUBAINE	A	57	LE LARREY D'ARBAUD	6,3200	6,3200	Marie Anne	DEVEVEY	02/05/1936	ROANNE (42)	GENY Pierre	11, rue Charbonnel	75013	PARIS
AUBAINE	AB	1	SUR LES MEIX	0,7085	0,7085	Guy	TAINTURIER	06/08/1933	AUBAINE		rue du Général LECLERC	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
							CABANES	14/05/1936	PARIS 16ème 75	CHAUVE Lyonel	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
AUBAINE	AB	2	SUR LES MEIX	0,0642	0,0642	Guy	TAINTURIER	06/08/1933	AUBAINE		rue du Général LECLERC	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
							CABANES	14/05/1936	PARIS 16ème 75	CHAUVE Lyonel	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	3	SUR LES MEIX	0,1224	0,1224	Guy	TAINTURIER	06/08/1933	AUBAINE		rue du Général LECLERC	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DUON
							CABANES	14/05/1936	PARIS 16ème 75	CHAUVE Lyonel	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DUON
AUBAINE	AB	4	SUR LES MEIX	0,0620	0,0620	Carl	PRIST	28/06/1966	Belgique	DAUBIOL Martine	32, rue du Coucou	6040	JUMET -Belgique
						Martine	DAUBIOL	19/06/1964	BELGIQUE	PRIST Carl	32, rue du Coucou	6040	JUMET -Belgique
AUBAINE	AB	6	SUR LES MEIX	0,4355	0,4355	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	AB	7	SUR LES MEIX	0,4610	0,4610	Guy	TAINTURIER	06/08/1933	AUBAINE		rue du Général LECLERC	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DUON
							CABANES	14/05/1936	PARIS 16ème 75	CHAUVE Lyonel	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DUON
AUBAINE	AB	8	SUR LES MEIX	0,2945	0,2945	Guy	TAINTURIER	06/08/1933	AUBAINE		rue du Général LECLERC	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DUON
							CABANES	14/05/1936	PARIS 16ème 75	CHAUVE Lyonel	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DUON
AUBAINE	AB	9	DESSUS DE BECOUP	0,0920	0,0920	Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON		7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DUON

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Service de la Politique de l' Eau

Direction de l'Agriculture et de l'Environnement

Pôle Interdirectionnel Infrastructures

et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	10	DESSUS DE BECOUP	0,0756	0,0756	Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON		7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
AUBAINE	AB	11	DESSUS DE BECOUP	1,2913	1,2913	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	12	DESSUS DE BECOUP BND lot 00A0001	0,4462	0,4462	Alexis	FROMAGEOT	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	13	DESSUS DE BECOUP	0,2488	0,2488	Gérard	BOUDIER	25/03/1954	PONTARLIER (25)		8, rue Richard	21200	BEAUNE
AUBAINE	AB	14	LES CERISIERS	0,0865	0,0865	Nicolle	CHAUVE	04/05/1948	VILLOTTE SAINTE SEINE	MEO Jacques	6, rue des Caillias	21150	GRESIGNY SAINTE REINE
AUBAINE	AB	15	LES CERISIERS	0,0727	0,0727	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		18, avenue du Château	21800	QUETIGNY
AUBAINE	AB	16	LES CERISIERS	0,3492	0,3492	Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	17	LES CERISIERS	0,2141	0,2141	Bernard	CASLANI	31/01/1931	CORGOLOIN		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
AUBAINE	AB	18	LES CERISIERS	0,0727	0,0727	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	AB	19	LES CERISIERS	0,3492	0,3492	Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	20	LES CERISIERS	0,3492	0,3492	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	21	LARRET DES AUGES	0,2141	0,2141	Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	22	LARRET DES AUGES	0,2141	0,2141	Bernard	CASLANI	31/01/1931	CORGOLOIN		Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21700	CORGOLOIN

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	18	LARRET DES AUGES	0,2023	0,2023	Bernard	CASIANI	31/01/1931	CORGOLAIN		9, rue de la Bretonnière	21700	CORGOLAIN
AUBAINE	AB	19	LARRET DES AUGES	0,2203	0,2203	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, Impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, Impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	20	LARRET DES AUGES	0,1440	0,1440	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	21	LARRET DES AUGES	0,3950	0,3950	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	22	LARRET DES AUGES	0,1630	0,1630	Germaine	FOREY	23/07/1934	CHAILLY SUR ARMANCON	TAINTURIER	25, rue Promenade du Canal	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Sabine	TAINTURIER	17/07/1958	DIJON	FINELLE Eric	20E, rue Louis JOUVET	21240	TALANT
						Philippe	TAINTURIER	06/08/1955	DIJON		Ecluse n° 38, 25, rue LAMARTINE	21410	SAINT MARIE SUR OUCHE
						Guylaine	TAINTURIER	07/07/1972	POUILLY EN AUXOIS		14, rue Dr CHAUVEAU	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMIESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	23	LARRET DES AUGES	0,0528	0,0528		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	24	LARRET DES AUGES	0,0388	0,0388		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	25	CHAMP DE LA FONTAINE	1,0750	1,0750	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	26	CHAMP DE LA FONTAINE	0,0338	0,0338	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	27	CHAMP DE LA FONTAINE	0,2780	0,2780	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	28	SUR LE LAVOIR	0,0500	0,0500	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	29	SUR LE LAVOIR	0,0535	0,0535	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	30	SUR LE LAVOIR	0,1690	0,1690	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	31	SUR LE LAVOIR	1,3905	1,3905	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	32	SUR LE LAVOIR	0,7132	0,7132	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	33	BECOUP	0,0084	0,0084		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	34	BECOUP	0,0198	0,0198	Christiane	MICHEL	06/01/1943	SAINTE SABINE	FLEURY Michel	26, rue de DIJON	21121	FONTAINE LES DIJON
						Marie Claire	FLEURY	11/11/1966	BEAUNE	BRUGIERE David	2, rue du Pic Saint Loup	30230	BOUILLARGUES
						Hugues	FLEURY	01/04/1971	MONTBARD		14, rue de la Sablière	21000	DIJON
AUBAINE	AB	36	BECOUP	0,0968	0,0968	Jean	LEPESQUEUR	05/04/1933	ISSY LES MOULINEAUX (92)	BOURGUIGNON Colette	1, rue Fairret	92170	VANVES
						Colette	BOURGUIGNON	13/03/1933	LEVALLOIS PERRET (92)	LEPESQUEUR Jean	1, rue Fairret	92170	VANVES
AUBAINE	AB	37	BECOUP	0,0100	0,0100	Carl	PRIST	28/06/1966	Belgique	DAUBIOUL Martine	32, rue du Coucou	6040	JUMET -Belgique
						Martine	DAUBIOUL	19/06/1964	BELGIQUE	PRIST Carl	32, rue du Coucou	6040	JUMET -Belgique
AUBAINE	AB	38	BECOUP	0,0159	0,0159	Joël	ROBERT	25/08/1953	DIJON		3, Impasse du Grand Pré	21160	PERRIGNY LES DIJON
AUBAINE	AB	39	BECOUP	0,5395	0,5395	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	41	BECOUP	0,0196	0,0196	Dominique	PINGAT	17/01/1945	DIJON	MOREAU Odile	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
						Odile	MOREAU	24/04/1945	SAINT JEAN DE LOSNE	PINGAT Dominique	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
AUBAINE	AB	42	BECOUP	0,0373	0,0373		MENETRIER	20/10/1942	25/06/1988		Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	43	BECOUP	0,0375	0,0375	Serge	LAGRANGE	16/06/1953	GERMAGNY (71)	CHENUS Catherine	10, rue MARIVAUX	21000	DIJON
						Catherine	CHENUS	01/09/1953	MONTAGNEY (25)	LAGRANGE Serge	10, rue MARIVAUX	21000	DIJON
AUBAINE	AB	44	BECOUP	0,0280	0,0280	Serge	LAGRANGE	16/06/1953	GERMAGNY (71)	CHENUS Catherine	10, rue MARIVAUX	21000	DIJON
						Catherine	CHENUS	01/09/1953	MONTAGNEY (25)	LAGRANGE Serge	10, rue MARIVAUX	21000	DIJON
AUBAINE	AB	47	BECOUP	0,0042	0,0042	Erick	KAMP	17/03/1951	JOIGNY (89)	HENRY Jacqueline	HAMEAU DE BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	49	BECOUP	0,0303	0,0303	Dominique	PINGAT	17/01/1945	DIJON	MOREAU Odile	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
						Odile	MOREAU	24/04/1945	SAINT JEAN DE LOSNE	PINGAT Dominique	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
AUBAINE	AB	51	BECOUP	0,1177	0,1177	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE	BECOUP	21360	AUBAINE	
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE	BECOUP	21360	AUBAINE	
AUBAINE	AB	52	BECOUP	0,0332	0,0332	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE	BECOUP	21360	AUBAINE	
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE	BECOUP	21360	AUBAINE	

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	53	BECOUP	0,1037	0,1037	David	HARDING	30/01/1953	ROYAUME UNI	SHARP Gillian	1 Kings ROAD CO9 1 HA HALSTEAD		ESSEX - ANGLETERRE
AUBAINE	AB	54	BECOUP	0,0184	0,0184	Gillian	SHARP	30/07/151	NEWBURY (Grande Bretagne)	HARDING David	1 Kings ROAD CO9 1 HA HALSTEAD		ESSEX - ANGLETERRE
AUBAINE	AB	55	BECOUP	0,0194	0,0184	Gilles	MOINDROT	14/09/1949	VEUVEY SUR OUCHE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	56	BECOUP	0,0194	0,0194	Colette	LAROMIE	19/12/1937	DIJON	MESSER	22, rue des Ecayennes	21000	DIJON
AUBAINE	AB	57	BECOUP	0,0273	0,0273	Serge	DUMOND	16/05/1942	POUILLY EN AUXOIS	CHAPON	BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	58	BECOUP	0,0287	0,0287	Serge	DUMOND	16/05/1942	POUILLY EN AUXOIS	CHAPON	BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	59	BECOUP	0,0121	0,0121	Sandrine	DUMOND	11/01/1971	DIJON	VADOT Sébastien	31, rue Jean Sans Peur	21110	ROUVRES EN PLAINE
AUBAINE	AB	60	BECOUP	0,0121	0,0121	Serge	DUMOND	16/05/1942	POUILLY EN AUXOIS	CHAPON	BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	61	BECOUP	0,0012	0,0012	Sandrine	DUMOND	11/01/1971	DIJON	VADOT Sébastien	31, rue Jean Sans Peur	21110	ROUVRES EN PLAINE
AUBAINE	AB	62	BECOUP	0,0012	0,0012	Pierre	MERCEY	28/09/1961	LOUHANS	JOYANDET	107, rue d'Epinal	88600	DESTORD
AUBAINE	AB	63	BECOUP	0,0555	0,0555	Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON		7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
AUBAINE	AB	64	BECOUP	0,0152	0,0152	Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON		7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
AUBAINE	AB	65	BECOUP	0,0041	0,0041	Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON		7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
AUBAINE	AB	66	BECOUP	0,0217	0,0217	Pierre	MERCEY	28/09/1961	LOUHANS	JOYANDET	107, rue d'Epinal	88600	DESTORD

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	65	BECOUP	0,0069	0,0069	Jean-Claude	BONNARD	01/01/1947	DIJON	BAZEROLLE Odile	4, avenue de Bourgogne	21800	QUETIGNY
						Odile	BAZEROLLE	30/11/1948	AUBAINE	BONNARD Jean-Claude	4, avenue de Bourgogne	21800	QUETIGNY
AUBAINE	AB	66	BECOUP	0,0130	0,0130	Pierre	MERCEY	28/09/1961	LOUHANS	JOYANDET	107, rue d'Epinal	88600	DESTORD
						Jean-Claude	BONNARD	01/01/1947	DIJON	BAZEROLLE Odile	4, avenue de Bourgogne	21800	QUETIGNY
						Odile	BAZEROLLE	30/11/1948	AUBAINE	BONNARD Jean-Claude	4, avenue de Bourgogne	21800	QUETIGNY
AUBAINE	AB	67	BECOUP	0,0040	0,0040	Pierre	MERCEY	28/09/1961	LOUHANS	JOYANDET	107, rue d'Epinal	88600	DESTORD
AUBAINE	AB	68	BECOUP	0,0315	0,0315	Pierre	MERCEY	28/09/1961	LOUHANS	JOYANDET	107, rue d'Epinal	88600	DESTORD
AUBAINE	AB	69	BECOUP	0,1200	0,1200	Jean-Claude	BONNARD	01/01/1947	DIJON	BAZEROLLE Odile	4, avenue de Bourgogne	21800	QUETIGNY
						Odile	BAZEROLLE	30/11/1948	AUBAINE	BONNARD Jean-Claude	4, avenue de Bourgogne	21800	QUETIGNY
AUBAINE	AB	70	BECOUP	0,0323	0,0323	Jean-Claude	BONNARD	01/01/1947	DIJON	BAZEROLLE Odile	4, avenue de Bourgogne	21800	QUETIGNY
						Odile	BAZEROLLE	30/11/1948	AUBAINE	BONNARD Jean-Claude	4, avenue de Bourgogne	21800	QUETIGNY
AUBAINE	AB	71	BECOUP	0,0525	0,0525	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE	BECOUP	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE	BECOUP	BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	72	BECOUP	0,1285	0,1285	Dominique	ROBINAT	30/06/1968	SAINT RAPHAEL (83)		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	73	BECOUP	0,0281	0,0281	Dominique	ROBINAT	30/06/1968	SAINT RAPHAEL (83)		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	74	BECOUP	0,0266	0,0266	Serge	LAGRANGE	16/06/1953	GERMAGNY (71)	CHENUS Catherine	10, rue MARIVAUX	21000	DIJON
						Catherine	CHENUS	01/09/1953	MONTAGNEY (25)	LAGRANGE Serge	10, rue MARIVAUX	21000	DIJON
AUBAINE	AB	75	BECOUP	0,0260	0,0260	Christiane	MICHEL	06/01/1943	SAINTE SABINE	FLEURY Michel	26, rue de DIJON	21121	FONTAINE LES DIJON
						Marie Claire	FLEURY	11/11/1966	BEAUNE	BRUGIERE David	2, rue du Pic Saint Loup	30230	BOUILLARGUES
						Hugues	FLEURY	01/04/1971	MONTBARD		14, rue de la Sablière	21000	DIJON
AUBAINE	AB	76	BECOUP	0,1572	0,1572	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	77	BECOUP	0,3017	0,3017	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	78	BECOUP	0,1444	0,1444	Gilles	MOINDROT	14/09/1949	VEUVEY SUR OUCHE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	79	BECOUP	0,0663	0,0663	Gilles	MOINDROT	14/09/1949	VEUVEY SUR OUCHE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	80	BECOUP	0,0097	0,0097	Jérôme	PIERRE	25/03/1982	CHENOVE		HAMEAU DE BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	81	BECOUP	0,0190	0,0190	Gilles	MOINDROT	14/09/1949	VEUVEY SUR OUCHE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	83	BECOUP	0,0048	0,0048	Sandrine	DUMOND	11/01/1971	DIJON	VADOT Sébastien	31, rue Jean Sans Peur	21110	ROUVRES EN PLAINE
AUBAINE	AB	85	BECOUP	0,0740	0,0740	Gilles	MOINDROT	14/09/1949	VEUVEY SUR OUCHE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	86	BECOUP	0,0229	0,0229	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	87	BECOUP	0,0042	0,0042	Sandrine	DUMOND	11/01/1971	DIJON	VADOT Sébastien	31, rue Jean Sans Peur	21000	DIJON
						Gilles	MOINDROT	14/09/1949	VEUVEY SUR OUCHE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	88	BECOUP	0,0121	0,0121	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	89	BECOUP	0,0494	0,0494	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	AB	90	BECOUP	0,0911	0,0911	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	91	BECOUP	0,0347	0,0347	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	92	BECOUP	0,0348	0,0348	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	93	BECOUP	0,0011	0,0011	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	94	BECOUP	0,1883	0,1883	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	95	BECOUP	0,0242	0,0242	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	96	BECOUP	0,2068	0,2068	Bernard	DURAND	29/03/1962	BEAUNE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
AUBAINE	AB	97	BECOUP	0,0102	0,0102	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	AB	98	BECOUP	0,0458	0,0458	Bernard	DURAND	29/03/1962	BEAUNE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
AUBAINE	AB	101	BECOUP	0,0516	0,0516	Colette	LAROME	19/12/1937	DIJON	MESSER	22, rue des Ecayennes	21000	DIJON
AUBAINE	AB	102	L'HOPITAL	0,0878	0,0878	Colette	LAROME	19/12/1937	DIJON	MESSER	22, rue des Ecayennes	21000	DIJON

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	103	L'HOPITAL	0,3078	0,3078	Colette	LAROME	19/12/1937	DIJON	MESSER	22, rue des Ecayennes	21000	DIJON
AUBAINE	AB	105	CHAMP DU PUIITS	0,1077	0,1077	Bernard	DURAND	29/03/1962	BEAUNE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
AUBAINE	AB	106	CHAMP DU PUIITS	0,2828	0,2828	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	AB	107	CHAMP DU PUIITS	0,1174	0,1174	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	108	CHAMP DU PUIITS	0,2423	0,2423	Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	109	CHAMP DU PUIITS	0,2642	0,2642	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	110	BECOUP	0,0277	0,0277	Jean-Michel	DUMONT-FILLON	10/02/1961	DIJON	ROCHE Evelyne	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
						Evelyne	ROCHE	02/07/1958	DIJON	DUMONT-FILLON Jean-Michel	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	111	BECOUP	0,0222	0,0222	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	112	BECOUP	0,0238	0,0238	David	HARDING	30/01/1953	ROYAUME UNI	SHARP Gillian	1 Kings ROAD CO9 1 HA HALSTEAD		ESSEX -ANGLETERRE
						Gillian	SHARP	30/07/1951	NEWBURY (Grande Bretagne)	HARDING David	1 Kings ROAD CO9 1 HA HALSTEAD		ESSEX -ANGLETERRE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée													
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	113	BECOUP	0,0020	0,0020	Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON		7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
AUBAINE	AB	114	BECOUP	0,0924	0,0924	Dominique	PINGAT	17/01/1945	DIJON	MOREAU Odile	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
						Odile	MOREAU	24/04/1945	SAINT JEAN DE LOSNE	PINGAT Dominique	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
AUBAINE	AB	115	BECOUP	0,1972	0,1972	Dominique	PINGAT	17/01/1945	DIJON	MOREAU Odile	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
						Odile	MOREAU	24/04/1945	SAINT JEAN DE LOSNE	PINGAT Dominique	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
AUBAINE	AB	116	BECOUP	0,0778	0,0778	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	117	BECOUP	0,0182	0,0182	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	118	BECOUP	0,0778	0,0778	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	119	BECOUP	0,0062	0,0062	Daniel	COLLIN	09/12/1949	AUBAINE		72, avenue du Drapeau	21000	DIJON
						Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	120	BECOUP	0,0101	0,0101	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	121	BECOUP	0,0039	0,0039	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	122	BECOUP	0,1145	0,1145	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
						Delphine	HERVIEU	27/04/1975	DIJON	CLEMENCET Eric	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	123	BECOUP	0,0048	0,0048	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	124	BECOUP	0,0124	0,0124	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
						Delphine	HERVIEU	27/04/1975	DIJON	CLEMENCET Eric	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	125	BECOUP	0,0120	0,0120	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	126	BECOUP	0,0327	0,0327	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
						Delphine	HERVIEU	27/04/1975	DIJON	CLEMENCET Eric	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	127	BECOUP	0,0072	0,0072	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	128	BECOUP	0,0023	0,0023	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
						Delphine	HERVIEU	27/04/1975	DIJON	CLEMENCET Eric	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	129	BECOUP	0,0056	0,0056	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	130	BECOUP	0,0025	0,0025	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS	HERVIEU Delphine	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	131	BECOUP	0,0316	0,0316	Sandrine	DUMOND	11/01/1971	DIJON	VADOT Sébastien	31, rue Jean Sans Peur	21110	ROUVRES EN PLAINE
AUBAINE	AB	132	BECOUP	0,0042	0,0042	Gilles	MOINDROT	14/09/1949	VEUVEY SUR OUCHE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	133	BECOUP	0,0269	0,0269	Dominique	PINGAT	17/01/1945	DIJON	MOREAU Odile	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE
						Odile	MOREAU	24/04/1945	SAINT JEAN DE LOSNE	PINGAT Dominique	16, avenue Général de GAULLE	21200	BEAUNE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	134	BECOUP	0,0176	0,0176	Erick	KAMP	17/03/1951	JOIGNY (89)	HENRY Jacqueline	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	135	BECOUP	0,0270	0,0270	Gilles	MOINDROT	14/09/1949	VEUVEY SUR OUCHE		BECOUP	21360	AUBAINE
						Sandrine	DUMOND	11/01/1971	DIJON	VADOT Sébastien	31, rue Jean Sans Peur	21110	ROUVRES EN PLAINE
AUBAINE	AB	136	BECOUP	0,0117	0,0117	Jérôme	PIERRE	25/03/1982	CHENOVE		HAMEAU DE BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	137	BECOUP	0,0416	0,0416	Franck	CHOUQUIER	07/07/1963	SAINT MAUR DES FOSSES (94)		CHANGEY - 2, Route de Beaune	21420	ECHEVRONNE
AUBAINE	AB	138	BECOUP	0,0374	0,0374	Stéphane	BART	24/06/1972	PARIS 18ème (75)	PEDERSEN Karina	260, rue des Bois	01210	ORNEX
						Karina	PEDERSEN	20/08/1971	DANEMARK	BART Stéphane	260, rue des Bois	01210	ORNEX
AUBAINE	AB	139	BECOUP	0,0347	0,0347	Franck	CHOUQUIER	07/07/1963	SAINT MAUR DES FOSSES (94)		CHANGEY - 2, Route de Beaune	21420	ECHEVRONNE
AUBAINE	AB	140	BECOUP	0,1193	0,1193	Stéphane	BART	24/06/1972	PARIS 18ème (75)	PEDERSEN Karina	260, rue des Bois	01210	ORNEX
						Karina	PEDERSEN	20/08/1971	DANEMARK	BART Stéphane	260, rue des Bois	01210	ORNEX
AUBAINE	AB	141	SUR LES MEIX	0,1382	0,1382	Erick	KAMP	17/03/1951	JOIGNY (89)	HENRY Jacqueline	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
						Jacqueline	HENRY	05/02/1955	SEURRE	KAMP Erick	Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	142	SUR LES MEIX	0,1188	0,1188	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	AB	143	BECOUP	0,0895	0,0895	Thomas	CHAUVENET	04/04/1986	BEAUNE		CLAVOILLON	21360	BESSEY EN CHAUME

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	AB	144	BECOUP	0,2813	0,2813	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	AB	145	L'HOPITAL	0,0934	0,0934	Jean	LAMBERT				1, rue de Francorchamps	21630	POMMARD
AUBAINE	AB	146	L'HOPITAL	0,3044	0,3044	Louis	CANTEGRIL				1, rue Vergnette de Lamotte	21200	BEAUNE
AUBAINE	C	512	LES CHAUMELOTS	0,2106	0,2106	Louis Emond	MOYEUX	04/11/1925	THOREY SUR OUCHE		Sur la place du Village	21360	CRUGEY
						Philippe	MOYEUX	04/03/1957	THOREY SUR OUCHE		Ferme de BAUGE	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	1	CHAMP DE LA CHAPELLE	0,0280	0,0280	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	2	CHAMP DE LA CHAPELLE	0,3296	0,3296	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	ZA	3	CHAMP DE LA CHAPELLE	0,7209	0,7209	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	4	CHAMP DE LA CHAPELLE	2,2091	2,2091	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	ZA	5	CHAMP DE LA CHAPELLE	2,3505	2,3505	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	7	CHAMP DE LA CHAPELLE	0,1400	0,1400	Germaine	FOREY	23/07/1934	CHAILLY SUR ARMANCON	TAINTURIER	25, rue Promenade du Canal	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Sabine	TAINTURIER	17/07/1958	DIJON	FINELLE Eric	20E, rue Louis JOUVET	21240	TALANT
						Philippe	TAINTURIER	06/08/1955	DIJON		Ecluse n° 38, 25, rue LAMARTINE	21410	SAINT MARIE SUR OUCHE
						Guylaïne	TAINTURIER	07/07/1972	POUILLY EN AUXOIS		14, rue Dr CHAUVEAU	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
AUBAINE	ZA	8	LA PIECE	0,7120	0,7120	Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE
AUBAINE	ZA	9	LA PIECE	1,4900	1,4900	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	ZA	10	LA PIECE	3,3280	3,3280	Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	11	LA PIECE	1,9850	1,9850	Yvonne	COLLIN	17/10/1932	AUBAINE	JACQUOT Félicien	17, route de BOUILLAND	21420	SAVIGNY LES BEAUNE
AUBAINE	ZA	12	LA PIECE	9,7565	9,7565	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	ZA	13	CHAUDIARDS DESSOUS	4,7697	4,7697	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	ZA	14	CHAUDIARDS DESSOUS	4,8053	4,8053	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	15	CHAUDIARDS DESSOUS	3,9329	3,9329	Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	16	LES BAROTTES	3,2886	3,2886	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	17	LES BAROTTES	1,7740	1,7740	Max	BELORGEY	16/01/1935	CREANCEY	TAINTURIER Yvette	Le Réservoir	21320	CHAZILLY
						Marie-Aline	BELORGEY	18/01/1966	BEAUNE	MIMEUR Denis	CERCEY	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Véronique	BELORGEY	20/09/1970	BEAUNE	BARAT Christophe	Le Barrage	21320	CHAZILLY
AUBAINE	ZA	18	LES BAROTTES	6,8510	6,8510	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Geneviève	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	19	LES LAVIERES	0,4470	0,4470	Thomas	CHAUVENET	04/04/1986	BEAUNE		CLAVOILLON	21360	BESSEY EN CHAUME

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	ZA	20	LES LAVIERES	1,1537	1,1537	Thomas	CHAUVENET	04/04/1986	BEAUNE		CLAVOILLON	21360	BESSEY EN CHAUME
AUBAINE	ZA	21	LES LAVIERES	0,5015	0,5015	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	22	LES LAVIERES	0,5190	0,5190	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	23	LES LAVIERES	0,2840	0,2840	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	24	LES LAVIERES	0,2970	0,2970	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	25	LES LAVIERES	0,3520	0,3520	Colette	LAROME	19/12/1937	DIJON	MESSER	22, rue des Ecayennes	21000	DIJON
AUBAINE	ZA	26	LES LAVIERES	0,1880	0,1880	Odile	BRUN	20/10/1942	AUXONNE	REMOND Georges	1, rue des Bourvreuils	89200	AVALLON
AUBAINE	ZA	28	LES LAVIERES	3,4505	3,4505	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	29	LES LAVIERES	0,3520	0,3520	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	30	LES LAVIERES	0,2698	0,2698	Bernard	CASLANI	31/01/1931	CORGOLAIN		9, rue de la Bretonnière	21700	CORGOLAIN
AUBAINE	ZA	31	LES LAVIERES	0,8042	0,8042	Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE
AUBAINE	ZA	32	LES CHAUMELOTS	4,4540	4,4540	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	ZA	33	LES CHAUMELOTS	2,9060	2,9060	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS		Hameau de BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	ZA	34	LA PIECE	0,0390	0,0390		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZA	35	CHAMP DE LA CHAPELLE	0,0983	0,0983	Erick Jacqueline	KAMP HENRY	17/03/1951 05/02/1955	JOIGNY (89) SEURRE	HENRY Jacqueline KAMP Erick	Hameau de BECOUP Hameau de BECOUP	21360 21360	AUBAINE AUBAINE
AUBAINE	ZA	37	CHAMP DE LA CHAPELLE	0,0160	0,0160	Erick Jacqueline	KAMP HENRY	17/03/1951 05/02/1955	JOIGNY (89) SEURRE	HENRY Jacqueline KAMP Erick	Hameau de BECOUP Hameau de BECOUP	21360 21360	AUBAINE AUBAINE
AUBAINE	ZA	39	CHAMP DE LA CHAPELLE	0,1860	0,1860	Erick Jacqueline	KAMP HENRY	17/03/1951 05/02/1955	JOIGNY (89) SEURRE	HENRY Jacqueline KAMP Erick	Hameau de BECOUP Hameau de BECOUP	21360 21360	AUBAINE AUBAINE
AUBAINE	ZA	40	CHAMP DE LA CHAPELLE	8,8656	8,8656	Marc Michelle	DURAND DURAND	25/04/1931 01/01/1929	AUBAINE AUBAINE		Ferme de Berfeu 198, Avenue Jean JAURES	21360 51100	BESSEY EN CHAUME REIMS
AUBAINE	ZA	41	LES LAVIERES	0,3087	0,3087	Thomas	CHAUVENET	04/04/1986	BEAUNE		CLAVOILLON	21360	BESSEY EN CHAUME
AUBAINE	ZA	42	LES LAVIERES	4,4786	4,4786	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZB	3	DESSUS DES BOUCHOTS	4,2570	4,2570	Benoit Danielle	DUCRET LAMALLE	03/11/1951 29/12/1961	CAUDERAN (33) LE CREUSOT (71)	LAMALLE Danielle DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000 21000	DIJON DIJON
AUBAINE	ZB	4	DESSUS DES BOUCHOTS	10,8830	10,8830	Benoit Danielle	DUCRET LAMALLE	03/11/1951 29/12/1961	CAUDERAN (33) LE CREUSOT (71)	LAMALLE Danielle DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000 21000	DIJON DIJON

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	ZB	5	DESSUS DES BOUCHOTS	0,6740	0,6740	Chantal	COLLIN	23/07/1952	AUBAINE	THIELY Gérard	25, rue de Vergy	21420	PERNAND VERGELLESSES
						Gérard	COLLIN	13/07/1960	AUBAINE		Bas des Meix	21360	AUBAINE
						Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE
AUBAINE	ZB	6	DESSUS DES BOUCHOTS	2,5869	2,5869	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	ZB	7	DESSUS DES BOUCHOTS	0,0820	0,0820	Germaine	FOREY	23/07/1934	CHAILLY SUR ARMANCON	TAINTURIER	25, rue Promenade du Canal	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Sabine	TAINTURIER	17/07/1958	DIJON	FINELLE Eric	20E, rue Louis JOUVET	21240	TALANT
						Philippe	TAINTURIER	06/08/1955	DIJON		Ecluse n° 38, 25, rue LAMARTINE	21410	SAINTE MARIE SUR OUCHE
						Guylaine	TAINTURIER	07/07/1972	POUILLY EN AUXOIS		14, rue Dr CHAUVÉAU	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON
AUBAINE	ZB	8	SUR LA TILLOTTE	0,2780	0,2780	Germaine	FOREY	23/07/1934	CHAILLY SUR ARMANCON	TAINTURIER	25, rue Promenade du Canal	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Sabine	TAINTURIER	17/07/1958	DIJON	FINELLE Eric	20E, rue Louis JOUVET	21240	TALANT
						Philippe	TAINTURIER	06/08/1955	DIJON		Ecluse n° 38, 25, rue LAMARTINE	21410	SAINTE MARIE SUR OUCHE
						Guylaine	TAINTURIER	07/07/1972	POUILLY EN AUXOIS		14, rue Dr CHAUVÉAU	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Lyonel	CHAUVE	10/02/1933	CHAMESSON	CABANES	7, rue des Vignes	21121	FONTAINE LES DIJON

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	ZB	9	SUR LA TILLOTTE	8,9476	8,9476	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	ZB	10	SUR LA TILLOTTE	0,6810	0,6810	Marc	DURAND	25/04/1931	AUBAINE		Ferme de Berfeu	21360	BESSEY EN CHAUME
						Michelle	DURAND	01/01/1929	AUBAINE	BROCHET	198, Avenue Jean JAURES	51100	REIMS
AUBAINE	ZB	22	SUR LA TROCHE	0,6980	0,6980	Chantal	COLLIN	23/07/1952	AUBAINE	THIELY Gérard	25, rue de Vergy	21420	PERNAND VERGELESSES
						Gérard	COLLIN	13/07/1960	AUBAINE		Bas des Meix	21360	AUBAINE
						Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE
AUBAINE	ZB	23	CHAMP DU PLESSIS	0,9500	0,9500	Max	BELORGEY	16/01/1935	CREANCEY	TAINTURIER Yvette	Le Réservoir	21320	CHAZILLY
						Marie-Aline	BELORGEY	18/01/1966	BEAUNE	MIMEUR Denis	CERCEY	21320	POUILLY EN AUXOIS
						Véronique	BELORGEY	20/09/1970	BEAUNE	BARAT Christophe	Le Barrage	21320	CHAZILLY
AUBAINE	ZB	24	CHAMP DU PLESSIS	1,6320	1,6320	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
AUBAINE	ZB	25	CHAMP DU PLESSIS	6,1471	6,1471	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZB	26	LA RANGE	6,6500	6,6500	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZB	27	LA RANGE	0,0500	0,0500	Arlette	BLUZET	06/07/1947	DIJON	DUREUIL Jean	7, place du Clos du Roy	21200	BEAUNE
AUBAINE	ZB	28	LA RANGE	2,1449	2,1449	Paul	BAZEROLLE	05/06/1920	VEUVEY SUR OUCHE	BONNARD Marthe	BECOUP	21360	AUBAINE
						Marthe	BONNARD	30/01/1923	AUBAINE	BAZEROLLE Paul	BECOUP	21360	AUBAINE
						Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
AUBAINE	ZB	29	LA RANGE	0,0920	0,0920	Carl	PRIST	28/06/1966	Belgique	DAUBIOUL Martine	32, rue du Coucou	6040	JUMET -Belgique
						Martine	DAUBIOUL	19/06/1964	BELGIQUE	PRIST Carl	32, rue du Coucou	6040	JUMET -Belgique
AUBAINE	ZB	30	SUR LE CHEMIN D'AUBAINE	0,1180	0,1180	Pierre	SERRIGNY	06/09/1927	AUBAINE	BCEUF	60, rue des Blanchés Fleurs	21200	BEAUNE
AUBAINE	ZB	31	SUR LE CHEMIN D'AUBAINE	2,8190	2,8190	Benoît	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
AUBAINE	ZB	32	DESSUS DES BOUCHOTS	0,4620	0,4620		COMMUNE D'AUBAINE	212 100 309			MAIRIE - Route départementale 104A	21360	AUBAINE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
THOREY SUR OUCHE	B	1	FORNEBOT	0,0261	0,0261		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	2	FORNEBOT	21,3812	12,0500		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	3	FORNEBOT	1,8495	1,2500		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	4	QUEUE DE LA RESERVE	5,7760	5,7760		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	B	6	QUEUE DE LA RESERVE	1,3750	1,1700		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	B	104	ROND DES CLOSEAUX	2,9780	2,9780		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	121	FORNEBOT	0,1499	0,1499		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	122	FORNEBOT	1,0766	1,0766		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	123	FORNEBOT	7,1650	7,1650		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	124	FORNEBOT	0,1059	0,1059		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	125	FORNEBOT	0,1979	0,1979		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	126	FORNEBOT	4,5107	4,5107		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	129	RESERVE COMMUNALE	15,2568	15,2568		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	B	130	RESERVE COMMUNALE	31,9800	31,9425		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Service de la Politique de l' Eau

Direction de l'Agriculture et de l'Environnement

Pôle Interdirectionnel Infrastructures

et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
THOREY SUR OUCHE	B	131	RESERVE COMMUNALE	0,0298	0,0298		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	B	132	RESERVE COMMUNALE	0,0398	0,0398		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	B	133	COMBE CHARNOT	1,4909	1,4909	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
THOREY SUR OUCHE	B	134	COMBE CHARNOT	4,0331	4,0331	Chantal	COLLIN	23/07/1952	AUBAINE	THIELY Gérard	25, rue de Vergy	21420	PERNAND VERGEESSES
						Gérard	COLLIN	13/07/1960	AUBAINE		Bas des Meix	21360	AUBAINE
						Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE
THOREY SUR OUCHE	B	135	COMBE CHARNOT	3,3120	3,3120		Groupement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	136	GROS BOIS	9,1855	9,1855		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	B	189	LE CHATELET	7,1280	7,1280		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	B	190	CHAMP DES BOIS PARTIE EST	4,2313	4,2313		Groupement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	191	CHAMP DES BOIS PARTIE EST	0,3178	0,3178		Groupement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	192	CHAMP DES BOIS PARTIE EST	5,6854	5,6854		Groupement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	193	LARREY D'AUBAINE	11,1110	11,1110		Groupement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	B	194	LARREY D'AUBAINE	6,3860	6,3860		Groupement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
THOREY SUR OUCHE	ZK	1	ROND DES CLOSEAUX	0,4463	0,4463	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
THOREY SUR OUCHE	ZK	2	ROND DES CLOSEAUX	1,6217	1,6217	Eric	CLEMENCET	25/07/1969	SEMUR EN AUXOIS		BECOUP	21360	AUBAINE
THOREY SUR OUCHE	ZK	3	CHAUME MILLOT	1,6080	1,6080	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
THOREY SUR OUCHE	ZK	4	CHAUME MILLOT	2,9120	2,9120	Benoit	DUCRET	03/11/1951	CAUDERAN (33)	LAMALLE Danielle	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
						Danielle	LAMALLE	29/12/1961	LE CREUSOT (71)	DUCRET Benoit	Appt 12 - 10, impasse Louis BREGUET	21000	DIJON
THOREY SUR OUCHE	ZK	9	EZ BAS	0,3320	0,3320	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
THOREY SUR OUCHE	ZK	10	EZ BAS	0,5000	0,5000	Michel	BAZEROLLE	27/11/1949	AUBAINE		BECOUP	21360	AUBAINE
THOREY SUR OUCHE	ZK	11	FONTAINE DE LA CORRE	0,2680	0,2680		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	ZK	12	FONTAINE DE LA CORRE	0,3400	0,3400		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	ZK	13	FONTAINE DE LA CORRE	0,0280	0,0280		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	ZK	14	FONTAINE DE LA CORRE	0,1240	0,1240		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	ZK	15	PRE ROND	0,5040	0,5040	Jeannine	MARQUET	16/02/1937	AUBAINE	DIARD	14, rue Agrippa	21250	GORGENGOUX

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée														Identité des propriétaires				
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville					
THOREY SUR OUCHE	ZK	16	PRE ROND	0,2880	0,2880	Jeannine	MARQUET	16/02/1937	AUBAINE	DIARD	14, rue Agrippa	21250	GORGENGOUX					
THOREY SUR OUCHE	ZK	17	PRE ROND	0,6720	0,6720	Yvonne	COLLIN	17/10/1932	AUBAINE	JACQUOT Félicien	17, route de BOUILLAND	21420	SAVIGNY LES BEAUNE					
THOREY SUR OUCHE	ZK	18	PRE ROND	1,2155	1,2155	Yvonne	COLLIN	17/10/1932	AUBAINE	JACQUOT Félicien	17, route de BOUILLAND	21420	SAVIGNY LES BEAUNE					
THOREY SUR OUCHE	ZK	19	PRE ROND	0,6635	0,6635	Yvonne	COLLIN	17/10/1932	AUBAINE	JACQUOT Félicien	17, route de BOUILLAND	21420	SAVIGNY LES BEAUNE					
THOREY SUR OUCHE	ZK	20	PRE ROND	0,0070	0,0070	Yvonne	COLLIN	17/10/1932	AUBAINE	JACQUOT Félicien	17, route de BOUILLAND	21420	SAVIGNY LES BEAUNE					
THOREY SUR OUCHE	ZK	21	PRE DE LA TROCHE	2,1640	2,1640	Pierre	MARQUET	18/02/1931	AUBAINE	COLLOT Denise	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND					
						Denise	COLLOT	04/04/1933	BOUILLAND	MARQUET Pierre	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND					
						Thierry	MARQUET	11/04/1965	BEAUNE		9, rue de Beaune	21420	BOUILLAND					
THOREY SUR OUCHE	ZK	22	PRE DE LA TROCHE	0,4400	0,4400	Yvonne	COLLIN	17/10/1932	AUBAINE	JACQUOT Félicien	17, route de BOUILLAND	21420	SAVIGNY LES BEAUNE					
THOREY SUR OUCHE	ZK	23	PRE DE LA TROCHE	0,7380	0,7380	Yvonne	COLLIN	17/10/1932	AUBAINE	JACQUOT Félicien	17, route de BOUILLAND	21420	SAVIGNY LES BEAUNE					
THOREY SUR OUCHE	ZK	24	PRE DE LA TROCHE	0,0810	0,0810	Pierre	MARQUET	18/02/1931	AUBAINE	COLLOT Denise	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND					
						Denise	COLLOT	04/04/1933	BOUILLAND	MARQUET Pierre	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND					
						Thierry	MARQUET	11/04/1965	BEAUNE		9, rue de Beaune	21420	BOUILLAND					

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
THOREY SUR OUCHE	ZK	25	PRE DE LA TROCHE	0,2380	0,2380	Pierre	MARQUET	18/02/1931	AUBAINE	COLLOT Denise	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND
						Denise	COLLOT	04/04/1933	BOUILLAND	MARQUET Pierre	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND
						Thierry	MARQUET	11/04/1965	BEAUNE		9, rue de Beaune	21420	BOUILLAND
THOREY SUR OUCHE	ZK	26	PRE DE LA TROCHE	0,6060	0,6060	Pierre	MARQUET	18/02/1931	AUBAINE	COLLOT Denise	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND
						Denise	COLLOT	04/04/1933	BOUILLAND	MARQUET Pierre	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND
						Thierry	MARQUET	11/04/1965	BEAUNE		9, rue de Beaune	21420	BOUILLAND
THOREY SUR OUCHE	ZK	27	PRE DE LA TROCHE	0,3060	0,3060	Pierre	MARQUET	18/02/1931	AUBAINE	COLLOT Denise	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND
						Denise	COLLOT	04/04/1933	BOUILLAND	MARQUET Pierre	3, rue de la Commune	21420	BOUILLAND
						Thierry	MARQUET	11/04/1965	BEAUNE		9, rue de Beaune	21420	BOUILLAND
THOREY SUR OUCHE	ZK	31	LA TROCHE	0,9920	0,9920	Chantal	COLLIN	23/07/1952	AUBAINE	THIELY Gérard	25, rue de Vergy	21420	PERNAND VERGESESSES
						Gérard	COLLIN	13/07/1960	AUBAINE		Bas des Meix	21360	AUBAINE
						Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE
THOREY SUR OUCHE	ZK	32	LA TROCHE	0,7200	0,4200	Chantal	COLLIN	23/07/1952	AUBAINE	THIELY Gérard	25, rue de Vergy	21420	PERNAND VERGESESSES
						Gérard	COLLIN	13/07/1960	AUBAINE		Bas des Meix	21360	AUBAINE
						Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
THOREY SUR OUCHE	ZK	33	LA TROCHE	3,8212	3,6300	Chantal	COLLIN	23/07/1952	AUBAINE	THIELY Gérard	25, rue de Vergy	21420	PERNAND VERGELESSES
						Gérard	COLLIN	13/07/1960	AUBAINE		Bas des Meix	21360	AUBAINE
						Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE
THOREY SUR OUCHE	ZK	34	LA TROCHE	0,5950	0,5400	Chantal	COLLIN	23/07/1952	AUBAINE	THIELY Gérard	25, rue de Vergy	21420	PERNAND VERGELESSES
						Gérard	COLLIN	13/07/1960	AUBAINE		Bas des Meix	21360	AUBAINE
						Françoise	COLLIN	05/02/1963	AUBAINE	LAYER Georges	15, impasse des Barbizottes	21200	BEAUNE
THOREY SUR OUCHE	ZK	37	FONTAINE DE LA CORRE	0,0375	0,0375		SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDOUCTION D'EAU DE THOREY SUR OUCHE	252 107 966			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	ZK	39	POINTE DU LARREY BRULE	3,6300	1,2700		COMMUNE DE THOREY SUR OUCHE	212 106 348			MAIRIE - Le Village	21360	THOREY SUR OUCHE
THOREY SUR OUCHE	ZK	40	LARREY D'AUBAINE	3,2392	2,5000		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS
THOREY SUR OUCHE	ZK	41	LARREY D'AUBAINE	1,1938	0,9800		Groupeement Forestier MARIE	789 193 299			15, rue du Louvre	75001	PARIS

